

# La lettre **Natura**

Mars 2026 – N°4

**ARRIÈRE CÔTE  
DE DIJON ET BEAUNE**

LES HABITATS NATURELS  
DE L'ARRIÈRE CÔTE  
DE BEAUNE  
NATURA 2000

# 2000

## Edito

### **Natura 2000 : un dialogue permanent entre acteurs**

La vie d'un site Natura 2000 s'appuie sur le relationnel et la proximité entre les acteurs d'un territoire pour construire des actions bénéfiques à la conservation et restauration des milieux naturels.

Site emblématique et le plus important de la Région en superficie, la ZPS « Arrière-Côte de Dijon et de Beaune », qui inclue la ZSC des « Habitats naturels de l'arrière côte de Beaune », illustre parfaitement cet enjeu de dialogue collectif entre acteurs pour appréhender et prendre en compte la spécificité et la richesse de la biodiversité. Exemples sur le terrain :

- Un accompagnement « cousu main » à la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, mené en binôme avec la Chambre d'agriculture, qui donne lieu à des sessions de formation et sensibilisation à destination des agriculteurs, leur permettant d'échanger sur leurs pratiques, leurs engagements, et retours d'expériences.

- A l'occasion de la révision du document d'objectifs (DOCOB) de la ZSC, plusieurs groupes de travail thématiques se réunissent pour analyser les pressions des activités humaines sur les milieux naturels et identifier des pistes d'amélioration. L'enjeu n'est pas l'interdiction des activités, mais bien la cohabitation des pratiques avec la préservation durable des milieux naturels.

Grâce à Natura 2000 et au dialogue instauré, une meilleure protection de l'espace remarquable des pelouses calcaires de l'arrière-Côte de Beaune est ainsi engagé avec des premiers résultats prometteurs !

**Stéphanie MODDE**

Vice-Présidente en charge de la transition écologique  
de la Région Bourgogne-Franche-Comté

## Natura quoi ?

**Natura 2000** est un **réseau européen** de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la **rareté ou la fragilité des espèces** sauvages et de leurs **habitats**. L'objectif de Natura 2000 ? **Freiner l'érosion de la biodiversité en Europe**, par une prise en compte de l'ensemble des activités des territoires (économiques, sociales, touristiques, environnementales) ayant un rôle dans la préservation du patrimoine naturel.

La désignation des sites est fondée sur la mise en application de deux Directives européennes :

- La **Directive « Oiseaux »** (2009) qui définit les Zones de Protection Spéciales (**ZPS**)
- La **Directive « Habitats, Faune, Flore »** (1992) qui définit des Zones de Spéciales de Conservation (**ZSC**)

**En France métropolitaine**, Natura 2000 c'est :

- **12,9%** de la surface terrestre
- **1776 sites**, soit 7 millions d'hectares



Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération  
www.beaunecoteetsud.com

La Communauté d'Agglomération  
Beaune Côte et Sud (CABCS)  
est la structure animatrice de  
2 sites Natura 2000



# Des nouvelles des sites Natura 2000

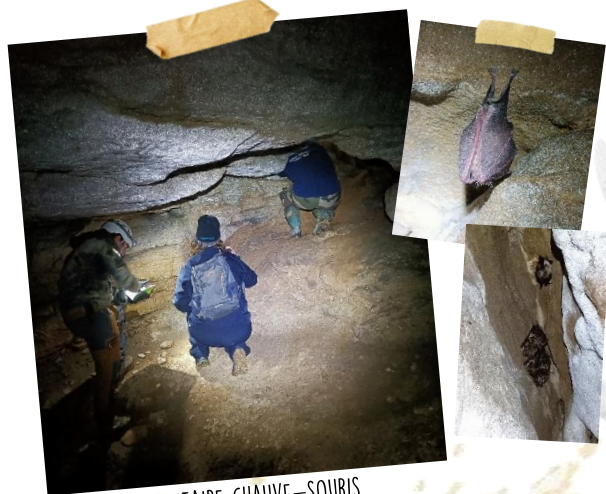
SUR LA ZSC

« LES HABITATS NATURELS DE L'ARRIÈRE CÔTE DE BEAUNE » ...



LES HABITATS NATURELS  
DE L'ARRIÈRE CÔTE  
DE BEAUNE  
NATURA 2000

**Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** classée  
au titre de la Directive européenne  
« Habitats, faune, flore »



FÉVRIER : INVENTAIRE CHAUVÉ-SOURIS...

## CHASSE AU TRÉSOR DE LA NATURE

Le 27 mai, les enfants des écoles de Mavilly-Mandelot et Meloisey sont partis à la découverte de la richesse de leur territoire. Les plus jeunes ont cherché les trésors de la nature du printemps. Les plus grands ont suivi un jeu de piste dans lequel ils ont résolu des énigmes pour récolter des indices et trouver le trésor tant convoité !

**Vous souhaitez organiser cette activité dans votre école ? N'hésitez pas à nous contacter !**



AOUT : NUIT DE LA CHAUVÉ-SOURIS



AU CIRQUE DU BOUT DU MONDE...

## L'actu DOCOB

La mise à jour de l'**état initial du DOCOB** est désormais finalisée. Ce dernier rassemble l'ensemble des connaissances disponibles sur le territoire, incluant notamment l'**inventaire des habitats, des espèces** et des **activités socio-économiques** présentes sur le site.

Sur la base de ces éléments, des **groupes de travail thématiques** ont été constitués afin d'identifier les **pressions** exercées sur les habitats et les espèces, puis définir les **actions** à mettre en place pour en limiter les impacts et favoriser l'**atteinte d'un bon état de conservation**.

## Eteignons la lumière, rallumons les étoiles

Le 11 octobre, Savigny-lès-Beaune a célébré le **Jour de la Nuit**. Cet événement national a pour objectif de sensibiliser le public aux effets de la **pollution lumineuse** sur la biodiversité, l'observation du ciel, la santé et la consommation d'énergie.

Plus de 30 participants ont assisté à une mini-conférence sur le sujet, suivie d'une **balade** dédiée à la découverte des mammifères nocturnes et de l'astronomie. Pour l'occasion, la commune a **laissé l'éclairage public éteint**, permettant une immersion totale dans l'ambiance nocturne.



## Actualisation de la cartographie des habitats

La **cartographie des habitats** permet de connaître la superficie occupée par chaque type d'habitat et d'en évaluer l'**état de conservation**. L'étude, engagée en 2025 et achevée en 2026, viendra compléter la cartographie réalisée en 2020, offrant ainsi une **couverture complète de l'ensemble du site**.

En 2025, **près de 2 000 hectares ont été inventoriés** par les botanistes-phytosociologues, qui se sont concentrés sur les **pelouses et prairies**, dont les périodes de suivi sont restreintes. Ces milieux, rapidement pâturés ou fauchés, rendent en effet l'identification des espèces floristiques plus délicate.

Les connaissances acquises permettent de **préserver en bon état les habitats d'intérêt communautaire** face aux projets d'aménagement, et de mettre en œuvre des **actions de gestion adaptées** pour restaurer ceux dont l'état de conservation est dégradé.

MAI : GROUPES DE TRAVAIL DOCOB...





ARRIÈRE CÔTE  
DE DIJON ET BEAUNE  
NATURA 2000

## ...ET SUR LA ZPS « ARRIÈRE CÔTE DE DIJON ET DE BEAUNE »



**Zone de Protection Spéciale (ZPS)** classée au titre de la Directive européenne « Oiseaux »

JUILLET : MISE EN DÉFENS D'UNE PELOUSE CALCAIRE POUR LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE...



### Tour de France 2024 : un contre la montre « Natura 2000 friendly »



Le 5 juillet 2024, 176 coureurs ont traversé la ZPS lors de l'épreuve de contre-la-montre individuel, entre Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin.

Pour garantir le respect de l'environnement et des espèces, la société organisatrice du Tour de France, les services de l'Etat et les gestionnaires des sites Natura 2000 ont travaillé en étroite collaboration.



#### PROTECTION DES MILIEUX SENSIBLES

Mise en défens, pose de panneaux de sensibilisation (voir photo ci-dessus)



#### CALME RESPECTÉ

Caravane silencieuse dans les zones de nidification d'espèces sensibles



#### PAS DE SURVOL DES FALAISES ET CARRIÈRES

Zones de survol des hélicoptères adaptées afin d'éviter le dérangement des grands rapaces en nidification



#### CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

### Des nouvelles de l'Alouette lulu

Lululu-lulu-lulululu... 🎵

Avec son chant mélodieux particulier, l'**Alouette lulu** (*Lullula arborea*) est un petit passereau emblématique du site Natura 2000.

Sa particularité est de pondre ses œufs **à même le sol**. Elle affectionne particulièrement la végétation rase des **pelouses calcaires**, habitat menacé et en forte régression sur le territoire. Sa présence **atteste ainsi du nombre et de la bonne qualité des pelouses calcaires** du territoire : on parle d'**espèce parapluie**.

L'Alouette lulu a déjà fait l'objet de plusieurs études sur la ZPS, afin d'estimer les densités de population et ses préférences en termes d'habitat.

En 2024, une nouvelle étude a été conduite afin de **caractériser la tendance évolutive de la population**, et voir si les actions de gestion menées sur les pelouses et les vignobles ont été favorables à l'espèce. Un déclin des effectifs avait en effet été observé depuis les premiers recensements.

Les 100 points d'écoute inventoriés en 2019 ont ainsi été prospectés à l'identique, permettant d'estimer à **87 le nombre de couples sur la ZPS**, préférentiellement sur les pelouses.



L'étude montre que l'espèce a connu une **évolution positive** entre 2019 et 2024, notamment au sein des pelouses.

Ces résultats permettent de souligner **l'importance des milieux ouverts** pour la conservation de l'espèce, et de leur bonne gestion à l'échelle du site Natura 2000.

Les **efforts de conservation** de ces milieux devront ainsi être poursuivis pour **garantir le maintien de cette espèce emblématique**.

MARS : SUIVI DE LA NIDIFICATION DU FAUCON PÈLERIN...



### Des tondeuses naturelles pour les pelouses

La commune de Reulle-Vergy, connue pour son patrimoine historique et naturel, abrite un ensemble de **pelouses sèches** sur le coteau du vallon des Charmouilles. Ces pelouses, vestiges d'anciens pâturages ovins, se sont progressivement **enfrichées**. Elles ont ensuite été réinvesties en terrain de motocross, entraînant une **dégradation forte du milieu**.

Pour restaurer ces habitats, **5 hectares ont été débroussaillés** en 2021/2022 dans le cadre du **projet SILENE**, améliorant la qualité écologique du site. Afin de maintenir durablement l'ouverture du milieu, un **écopâturage ovin extensif** a été mis en place en 2024 grâce à un **contrat Natura 2000** conclu entre la commune et les structures animatrices locales. Cette gestion pastorale vise à **préserver le bon état de conservation** des pelouses sèches, qui abritent des espèces rares et protégées.





# Dossier

## L'AGRICULTURE AU SERVICE DE LA BIODIV'

### Agriculture et biodiversité : une histoire d'interdépendance

Depuis près de 11 000 ans, **biodiversité et agriculture sont liées**. Par l'utilisation des sols et la production alimentaire, **l'agriculture travaille avec le vivant** et façonne les paysages, mais dépend également de nombreux services rendus par la nature. Toutefois, les modes de production agricole intensifs des cinquante dernières années ont dégradé l'état de l'environnement. **Préserver la biodiversité** par une agriculture durable tout en **assurant la pérennité de l'agriculture** sont aujourd'hui des **enjeux majeurs**.

Les pratiques agricoles, en particulier celles orientées vers l'élevage traditionnel, sont **essentielles pour maintenir et entretenir les habitats naturels**.

Pratiquée de manière responsable, l'agriculture permet de **conserver des paysages variés, avec des éléments essentiels comme les haies, prairies et pelouses**, accueillant des espèces patrimoniales et protégées, dont l'entretien dépend souvent des exploitants agricoles.

Des pratiques agricoles inadaptées (usage excessif de pesticides ou fertilisants, monoculture intensive...) peuvent toutefois entraîner une **dégradation des écosystèmes**. Pour les éviter, des **dispositifs de soutien à l'agriculture durable**, tels que les **contrats Natura 2000**, encouragent les agriculteurs à adopter des méthodes respectueuses de l'environnement tout en préservant leur activité économique.



1 Busard Saint martin (*Cyrus cyaneus*), rapace typique des zones de cultures

2 Orphris bourdon (*Ophrys fuciflora*) dans une prairie gérée en fauche tardive

3 Azuré de la Croisette (*Phengaris alcon*), papillon rare qui ne survit que là où pousse la Gentiane croisette, typique des pelouses calcaires



### Un équilibre essentiel pour l'avenir de nos territoires

Sur l'arrière côte de Dijon et de Beaune, l'agriculture se caractérise par la prépondérance de la viticulture, secteur moteur de l'économie locale. En marge de cette activité, d'autres systèmes agricoles subsistent : élevage extensif sur pelouses calcaires, polyculture céréalière, maraîchage...

Ces activités contribuent à la **diversité paysagère** et à **l'entretien de certains habitats d'intérêt et des espèces y sont associées**. C'est par exemple le cas du maintien du bon état de conservation des pelouses calcaires par le pâturage extensif, ou la préservation de prairies permanentes.

Le maintien de la biodiversité dans ce contexte repose sur la **conciliation des objectifs de conservation et des besoins économiques** des exploitants, un enjeu au cœur de la démarche Natura 2000.

# Les MAEC : un levier pour la préservation de la biodiversité en agriculture

## MAEC : késako ?

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont destinées aux agriculteurs qui souhaitent **s'engager volontairement dans l'évolution de leurs pratiques agricoles** sur des territoires à fort enjeu environnemental, dans le but de **préserver les milieux et espèces remarquables**.

Un engagement dans une MAEC consiste, en **contrepartie d'une aide financière**, à **adapter ses pratiques agricoles** aux enjeux environnementaux déterminés sur leur exploitation.



Les sites Natura 2000 du territoire de l'arrière côte de Dijon et de Beaune, qui couvrent plus de 60 000 hectares, présentent plusieurs **habitats d'intérêt communautaire liés aux milieux ouverts**. C'est le cas notamment des pelouses sèches calcaires, habitat emblématique des coteaux du secteur, dont l'existence et le maintien sont étroitement liés au **pastoralisme**.

Sur les parcelles agricoles, le contrat Natura 2000 prend la forme de **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**, spécifiques aux enjeux locaux du territoire. Ces mesures sont proposées aux exploitants agricoles dont les parcelles sont incluses dans le périmètre du Projet Agro-Environnemental et Climatiques (PAEC) des sites Natura 2000 de l'Arrière côte.



👏👏 *Les MAEC illustrent la possibilité de conjuguer développement agricole et préservation de la biodiversité, en mettant en œuvre des pratiques agricoles responsables, adaptées aux spécificités et aux enjeux locaux. Ce modèle permet de garantir la pérennité des écosystèmes tout en soutenant les activités économiques rurales.* 🗨️🗨️

Les mesures (MAEC) choisies répondent aux **enjeux et problématiques de gestion** identifiés au sein du site Natura 2000. Elles ont pour objectif de maintenir ou de mettre en place des **pratiques agricoles favorables aux milieux agro-pastoraux à enjeux** (prairies, pelouses, zones humides...) et aux espèces associées.

Sur la base du **volontariat**, l'exploitant agricole s'engage alors pour une durée de 5 ans à gérer les parcelles engagées conformément au cahier des charges de la MAEC choisie (retard de fauche, limitation des intrants, entretien des haies, calendrier de pâturage...). En contrepartie, il reçoit une rémunération annuelle, calculée en fonction des changements induits par les engagements.



## En chiffres

**23 900 HECTARES** de surface agricole sur la ZPS Arrière côte de Dijon et de Beaune (cultures, prairies et pelouses, vignes)

**42 EXPLOITATIONS** engagées dans le dispositif MAEC sur le périmètre du PAEC « Arrière côte »

Soit **2 250 HECTARES** de prairies et pelouses engagés en MAEC au sein des sites Natura 2000

**247 000 €** de budget alloué aux subventions des MAEC par an sur le territoire sur la programmation 2023-2028, soit **1,25 MILLIONS €** sur les 5 ans d'engagement

Prairie gérée en fauche tardive, à Détain-et-Bruant



# Concours prairies fleuries :

## Un éleveur *made in ZPS* primé au Salon de l'Agriculture



Nicolas Regala, éleveur ovin à la Bergerie du Bas de Gouey (Fussey), a décroché la **2<sup>e</sup> place** du **concours national des pratiques agroécologiques 2024**, catégorie Prairies et parcours, dans la catégorie « fauche prioritaire ». Cette distinction, remise lors du Salon de l'Agriculture à Paris, valorise une gestion exemplaire des prairies alliant alimentation de qualité pour son troupeau et préservation de la biodiversité (insectes, oiseaux, faune sauvage).

4 parcelles engagées en MAEC sur le secteur des hautes côtes de Nuits ont été expertisées dans le cadre de ce concours, afin de trouver la parcelle présentant la meilleure adéquation entre pratiques agricoles et biodiversité.

Ci-contre, spécialistes en agronomie, en faune ou en flore, le jury local en cours d'expertise sur une parcelle du territoire.

L'agriculteur lauréat défend ses chances au Salon de l'Agriculture, dans le cadre du Concours Général Agricole.



“ On n'élit pas la plus belle prairie ou l'agriculteur qui travaille le mieux, mais la prairie dont les adéquations écologiques et agronomiques sont les meilleures. Nous faisons ce concours justement pour valoriser le travail d'agriculteurs qui sont sur des secteurs où il n'est pas toujours facile de maintenir de l'herbe ”

Géraldine Ducellier, conseillère Environnement à la Chambre d'Agriculture 21



Il était le lauréat de l'édition 2024 du concours des prairies fleuries, co-organisé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or et la Communauté de communes de Gevrey Chambertin et Nuits-Saint Georges sur le territoire de l'arrière côte de Nuits. Engagé dans une démarche agroécologique, Nicolas Regala considère ses prairies comme un **élément essentiel de l'équilibre écologique** : elles **nourrissent son troupeau**, mais offrent aussi un **habitat précieux** pour la faune sauvage, les insectes et les oiseaux. La diversité floristique de ces milieux garantit un fourrage de qualité et contribue à des produits fermiers eux-mêmes diversifiés et de qualité.

« C'est une vraie satisfaction de voir ce travail reconnu. Pour moi, préserver ces espaces est du bon sens : ils sont utiles à mon activité et indispensables à l'environnement », souligne l'éleveur, heureux de partager cette récompense avec d'autres agriculteurs engagés dans des pratiques **souvent perçues comme marginales**, mais **économiquement viables** et **bénéfiques pour la nature**.

Cette distinction offre une belle visibilité à des **systèmes agricoles durables** et souligne leur importance dans la préservation des paysages et de la biodiversité locale.

L'Azuré de Chapman (*Polyommatus thersites*), nouvelle espèce découverte sur le site Natura 2000, sur la prairie de Nicolas Regala. Photo © Ph. MOTHIRON







# Parole d'acteurs

Sur nos sites Natura 2000, plus de 40 agriculteurs ont choisi de s'engager dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), conciliant production agricole et préservation des milieux naturels. Pour comprendre leurs motivations, leurs pratiques et leur vision de l'agriculture durable, nous sommes allés à leur rencontre. Entretien avec Thomas Maurice, éleveur de chèvres en agriculture biologique au GAEC du Bôkin Cor (hameau de Crépey, Aubaine), et Arthur Heintz, apprenti au sein du service Natura 2000 sur la thématique de l'agriculture.

**En tant qu'agriculteur, qu'est-ce qui vous a motivé à entrer dans ce dispositif ? Vous sentez-vous impliqué dans la gestion du site Natura 2000 ?**

**Thomas Maurice, GAEC du Bokin Côté à Crépey**

Pour nous la création de la ferme a tout juste précédé le début des MAEC sur notre territoire et c'était évidemment une **opportunité de valoriser nos pratiques** mais aussi de nous **sentir engagés** dans un projet de territoire plus vaste, avec des moyens humains et financiers.

J'ai suivi des réunions publiques à titre personnel et des COPIL (ndlr : Comité de Pilotage) au nom du syndicat dans lequel je m'investis. **J'essaie modestement de faire le lien** entre le monde de la protection duquel nous provenons et le monde agricole duquel nous appartenons à présent.



Zigène butinant une Knautie, dans une parcelle mise en défens

**Quelles pratiques avez-vous adaptées pour répondre aux exigences des MAEC ? Quels impacts ces pratiques ont-elles eu sur vos rendements, votre gestion des surfaces, vos charges de travail ?**

**Thomas Maurice :** Etant paysan.nes avec une forte sensibilité à la préservation de nos terres et bien décidés à l'appliquer sur notre ferme et nos terres, nous n'avons pas eu à changer nos pratiques. Nous avons toujours été soucieux de ne pas sur-pâturer nos chaumes ni à trop les fertiliser au risque de les dénaturer, de ne pas détruire de haies, pour **préserver notre patrimoine tout en créant de l'activité économique alternative**. Mais tout ceci se fait au détriment de nos revenus, même avec le soutien financier de Natura 2000.

Nous avons également choisi de **mettre en défens certaines zones à gentiane croisette** (avec présence de l'Azuré de la croisette) par nous-même. Ces pratiques ont été formalisées ensuite avec une convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne Franche-Comté.

Peut-être ce dispositif nous incite-t-il davantage encore à attendre la fauche certaines années particulièrement précoces ou par exemple à appuyer nos demandes auprès des prestataires de respecter des mises en défens lors des fauches.

## Avez-vous constaté des effets visibles sur la biodiversité ou l'environnement depuis la mise en œuvre des MAEC sur votre exploitation ?



**Thomas Maurice** : Nos orchidées, nos gentianes, nos insectes, nos oiseaux continuent de vivre sur notre ferme ce qui nous ravit. C'est donc que **nos pratiques respectent durablement le vivant** qui cohabite sur nos terres.



Apprenti durant 1 an au sein du service milieux naturels, Arthur a participé à l'organisation des formations obligatoires pour les agriculteurs engagés en MAEC sur le territoire.



### Quel retour as-tu eu des agriculteurs sur ces dispositifs environnementaux ?

**Arthur Heintz** : J'ai eu de **bons retours sur le dispositif MAEC**, principalement sur le **plan financier**, ainsi que sur les **bénéfices écologiques** constatés sur les parcelles. Cela dit, ces retours varient selon la sensibilité et les priorités de chaque exploitant engagé dans une MAEC. Il est également important de noter que certaines mesures sont parfois peu rémunératrices au regard des efforts demandés aux agriculteurs.



### Quelle a été ton approche pour accompagner les agriculteurs dans la mise en place des MAEC ?

**Arthur Heintz** : J'ai adopté une approche à la fois franche, à l'écoute, fondée sur le **conseil et la mise en confiance**. En effet, pour entamer un **dialogue constructif** et espérer aboutir à un compromis, il est souvent nécessaire de faire preuve de crédibilité auprès des exploitants. C'est pourquoi j'ai régulièrement présenté mon parcours agricole et mes expériences en début d'échange, afin de créer un climat de confiance et de les mettre à l'aise dans la suite de la démarche.



### Penses-tu que les MAEC peuvent réellement concilier production agricole et préservation de la biodiversité ?

**Arthur Heintz** : Les MAEC constituent un **véritable levier pour concilier production agricole et préservation de la biodiversité**, ou du moins, elles représentent un premier pas important dans cette direction. Au-delà de cet équilibre, ces mesures permettent aussi de **créer une véritable dynamique territoriale**, tout en apportant un **soutien financier non négligeable** aux exploitations.

Sur notre territoire, il n'est d'ailleurs pas exagéré de dire que, sans les MAEC, certaines exploitations ne pourraient plus poursuivre leur activité.

### Comment imagines-tu l'avenir de l'agriculture dans des territoires aussi sensibles écologiquement ?

**Arthur Heintz** : À mon sens, l'avenir de l'agriculture dans ces territoires n'est pas menacé mais au contraire **porteur d'opportunités**. Ces espaces peuvent devenir des **modèles d'agriculture durable, conciliant production et préservation de la biodiversité**.

Cependant, un décalage persiste entre cette ambition et la réalité actuelle marquée par la déprise agricole. Pour que ces territoires retrouvent une véritable dynamique, il est essentiel **d'accompagner les exploitants en place** et de **soutenir l'installation** de jeunes agriculteurs engagés dans des pratiques respectueuses de l'environnement.

Mettre en place des **filières locales** et des labels spécifiques permettrait par exemple **de mieux valoriser et rémunérer les efforts** des exploitants.

# L'oeil de Claude

CLAUDE JUILLARD, NATURALISTE CHEVRONNÉ, BÉNÉVOLE À LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX ET ANIMATEUR DU GROUPE LOCAL LPO PAYS BEAUNOIS, PASSIONNÉ PAR LE GRAND-DUC D'EUROPE, NOUS LIVRE LES SECRETS DU PAS SAINT MARTIN ET DE SON HÔTE...

## C'est une petite vallée dans un écrin verdoyant...

...dans l'arrière côte de Beaune, entre vallée du Rhoin et synclinal des chaumes d'Auvenay, des escarpements rocheux, collines, prairies, forêts de pentes, îlots forestiers et petites parcelles cultivées de vignes. Toute une mosaïque qui compose le paysage de cette petite vallée de Mavilly Mandelot, où coule le « ruisseau de la combe ».

Un site emblématique à la flore spécialisée, qui s'enrichit d'espèces à affinités méridionales ou montagnardes trouvant les conditions nécessaires à leur développement.

C'est une histoire passée, ouverte aux influences extérieures, chargée de vestiges très anciens, ayant marqué le paysage.

5000 ans où des agriculteurs et éleveurs sédentaires ont défriché des terres et vécu dans la grotte de la Mollepierre.

3000 ans où un camp refuge de l'Age du Bronze apparaît sur la corniche du Châtelet dite du « pas de St Martin », unique dans nos montagnes.

L'Histoire continue ainsi de marquer notre pays dont beaucoup de recueils retracent les événements jusqu'à des époques moins éloignées. Toutefois, pas de traces d'« Horus » (représentation du faucon pèlerin chez les égyptiens, dieu solaire, dieu du ciel) dans ces multiples vestiges archéologiques, sûrement très discret comme à son habitude, ou fuyant l'évangélisation des campagnes par Saint Martin.



Perché sur les hauteurs de Bouze-lès-Beaune, le Pas Saint Martin offre une vue spectaculaire sur la petite vallée de Mavilly-Mandelot. Ses falaises calcaires, riches en faune et en flore, accueillent le discret Faucon pèlerin, qui y est menacé. Un véritable refuge pour la biodiversité.



Le Drabe faux-Aizoön, une espèce protégée présente au Pas St Martin



Faucon pèlerin  
Falco peregrinus  
© L. Chatard

« Un des plus grand et redoutable chasseur d'oiseaux en vol »

*Falco peregrinus*, le faucon pèlerin, aux ailes en forme de faucille, (d'où le nom de la famille des falconidés qui réunis tous les faucons), est un des plus grands et le plus redoutable chasseur d'oiseau en vol. Ces piqués sont légendaires par la vitesse mesurée de plus de 300km/h.

C'est un rapace rare, espèce à enjeu sur notre site Natura 2000, qui s'est installé tardivement en Bourgogne (1950-1960) : c'est ainsi qu'on le nomme « pèlerin ». Seulement les années 1960-1970 ont vu son déclin du fait de l'utilisation d'un produit phytopharmaceutique dans l'agriculture, lequel lui était toxique et fragilisait ses œufs : le DDT (dichlorodiphényltrichloroéthane), qui par chance fut interdit. Il fallut encore une décennie de stagnation et de recolonisation pour voir ses populations croître jusqu'au début des années 2000. Comme pour toute population, la destruction est rapide, la reconstitution est lente et chaotique.

Cette même époque, un réseau de bénévoles Côte d'Or se met en place pour sa surveillance et son suivi scientifique. Plus de 50 ans maintenant, c'est unique en France.

Il a cette autre particularité d'être un nicheur précoce, avec une ponte en mars, et il ne fait pas de nid. Il s'installe en milieu rocheux, (rupestre dit-on) en falaise calcaire dans notre micro région, juste une cuvette creusée sur une vire. Ainsi, beaucoup de falaises ont été ou sont occupées sur la côte et l'arrière côte de Dijon et de Beaune.

Cette petite vallée dans un écrin verdoyant, a accueilli un couple voilà 15 ans, qui s'est reproduit. Reproduction avec succès avec jusqu'à 3 jeunes faucons à l'envol l'année suivante. Cela restera éphémère. Sensible aux dérangements anthropiques, son installation n'a pas duré. Nos activités de loisirs ne sont pas compatibles avec le faucon pèlerin, trop farouche le rapace.

La décennie qui va suivre va voir le tassement de sa population à l'échelle du département puis maintenant le déclin. Quel est ce facteur ?

Il y a un hôte des falaises qui, après disparition par persécution à la fin des années 1940, a fait son retour il y a près de 30 ans. Un redoutable chasseur nocturne à la discrétion légendaire, le hibou Grand-duc d'Europe, *Bubo bubo*.

Voilà, Horus ayant profité de l'absence de *Bubo*, a occupé la « niche » laissée libre et petit à petit s'est installé sur les falaises bourguignonnes. Aujourd'hui *Bubo* revient sur ses sites. Horus et *Bubo* ne sont pas compatibles, enfin si... l'un prédate l'autre et c'est ainsi le cycle naturel.

Je ne désespère pas de revoir nicher une de ces espèces sur ce site superbe du Châtelet de la Mollepierre, seulement nous sommes acteur dans cette réussite.

Notre discrétion et respect des lieux en est le gage.



Claude Juillard

## Le saviez-vous ?

Lorsqu'il chasse, le Faucon pèlerin fond en piqué sur ses proies.

Des pointes à près de 400km/h ont été enregistrées lors d'études, faisant de lui l'animal le plus rapide du monde !

## Et sur la ZPS ?

Près de 16 sites de falaises sont suivis annuellement sur la ZPS par les bénévoles de la LPO. Les effectifs sont en régression, notamment à cause du dérangement et de la concurrence avec le Hibou Grand-Duc.



Photo © Mathieu Grégoire-Denicourt, un grand merci à lui !

# C'est d'actu !

## A la page...

Notre site Internet **Beaune côté Nature** a fait peau neuve ! Nous vous invitons à vous connecter à l'adresse suivante pour le découvrir :

<http://beaune-cote-nature.n2000.fr/>

Vous y trouverez les cartographies de chaque site, les Documents d'Objectifs, des informations sur la démarche Natura 2000 ainsi que des fiches sur les espèces et habitats naturels présents.



## Une exposition itinérante Natura 2000

Le service Milieux Naturels a travaillé en étroite collaboration avec le service en charge de la Communication pour réaliser des visuels sur les sites en animation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Venez découvrir Natura 2000, les espèces faunistiques et floristiques, et les milieux remarquables de votre territoire.



**Vous souhaitez faire une exposition consacrée à Natura 2000 ?** Contactez-nous ! Les rolls up réalisés peuvent être mis à votre disposition gratuitement.

## Faites avancer la connaissance !

Vous avez observé de la Gentiane croisettes près de chez vous ? Une colonie de chauves-souris a élu domicile dans votre grange ? Vous avez entendu un hibou Grand-Duc chanter ?

Contactez-nous !

**Pour améliorer les connaissances des sites, participez à l'effort d'observation en transmettant les vôtres !**

## Questions pratiques ?

Où trouver les informations utiles ?

- Site internet des sites Natura 2000 animés par la CABCS ([www.beaune-cote-nature.n2000.fr](http://www.beaune-cote-nature.n2000.fr))  
> Pour prendre connaissance du DOCOB (plan de gestion), des actualités, des espèces et habitats présents, des objectifs de gestion et de conservation, etc.
- Après des animateurs Natura 2000 (coord. ci-dessous)  
> Pour obtenir plus d'informations sur les enjeux des sites, les impacts d'un projet potentiel, des recommandations de gestion, faire remonter une observation d'espèce, s'investir dans un contrat Natura 2000, etc...
- Centre de ressources Natura 2000 ([www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr))  
> Pour un accès à l'actualité, à la documentation et aux outils méthodologiques relatifs à Natura 2000 de manière large
- Sites internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté ([www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)) et de la DDT de la Côte d'Or ([www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr))  
> Pour s'informer de la réglementation, télécharger les formulaires et documents à fournir en cas de projet en site Natura 2000.
- Site de Géoportail ([www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr))  
> Pour visualiser les sites avec différents fonds de carte, ou situer un projet par rapport aux sites Natura 2000 du territoire
- Site de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or ([www.bourgognefranche-comte.chambre-agriculture.fr/cote-dor..fr](http://www.bourgognefranche-comte.chambre-agriculture.fr/cote-dor..fr))  
> Pour obtenir plus d'informations sur les Mesures Agro Environnementales et Climatiques

## QUI CONTACTER ?

Vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000 ? Avoir plus d'informations sur les sites, les contrats Natura 2000, les actions mises en œuvre ? Vous avez des questions ou besoin de conseils ?

### LARA CHATARD

Animatrice du site « Arrière côte de Dijon et de Beaune »  
[lara.chatard@beaunecoteetsud.com](mailto:lara.chatard@beaunecoteetsud.com) - 03 80 24 58 33

### JESSICA MUGNIER

Animatrice du site « Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune »  
[jessica.munier@beaunecoteetsud.com](mailto:jessica.munier@beaunecoteetsud.com) - 03 80 24 58 42

## Communauté d'Agglomération Beaune côte et sud

14 rue Philippe Trinquet  
21200 BEAUNE

Beaune Côte Sud

Communauté d'Agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)



COFINANÇÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



Lettre d'information éditée par la CABCS dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du DOCOB N2000 des sites « Arrière côte de Dijon et de Beaune » et « Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune ».

Crédit photos : sauf mention contraire, CABCS. Crédit illustrations : sauf mention contraire, Jean Chevallier (Toute reproduction, copie, transmission est interdite). Ne pas jeter sur la voie publique.